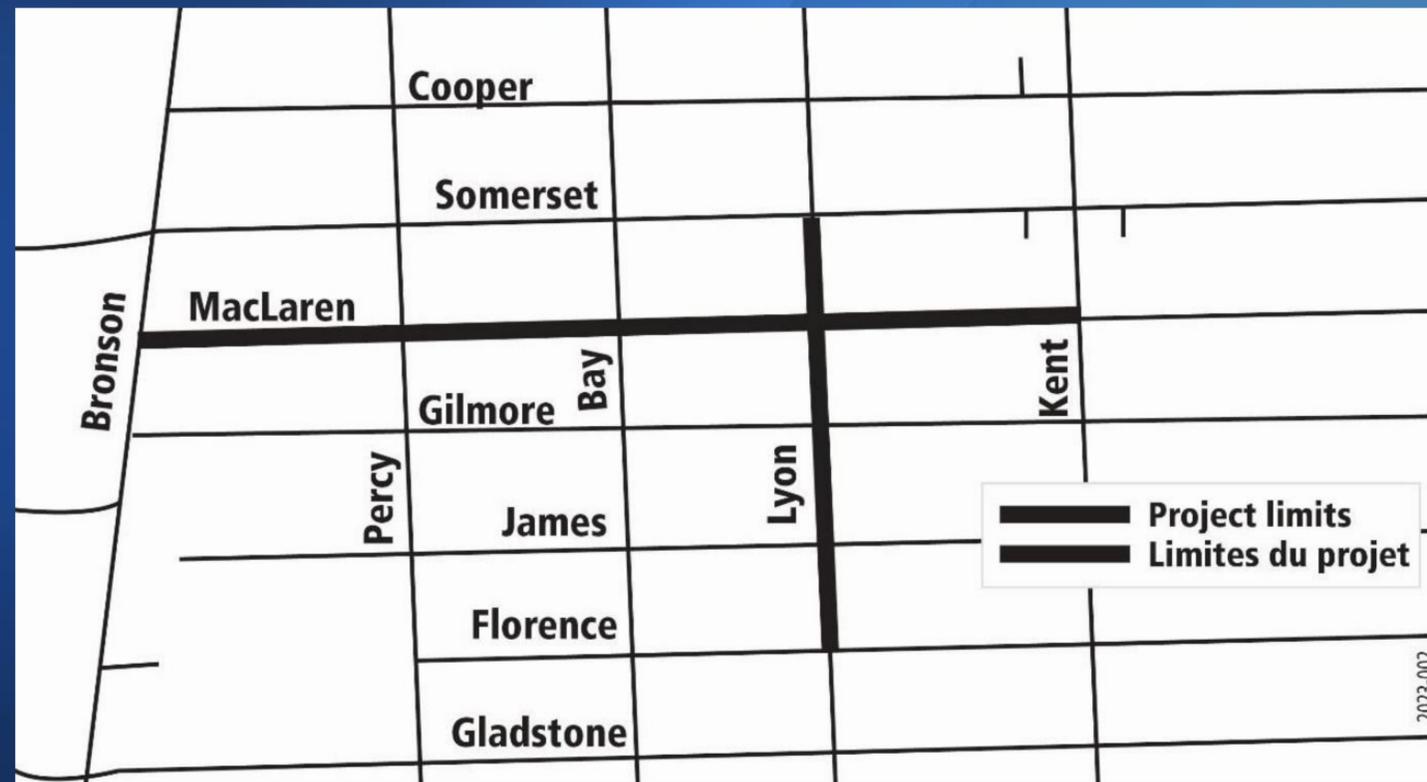


Réfection intégrée de la rue MacLaren et de la rue Lyon



Séance d'information publique en ligne
(4 avril 2023)

Reconnaissance du territoire

Nous reconnaissons qu'Ottawa se trouve sur un territoire non cédé de la Nation Anishinabe Algonquine.

Nous tenons d'ailleurs à saluer l'ensemble des membres des Premières Nations et des peuples inuits et métis pour leur apport précieux, passé et présent, dans la région.

De plus, nous reconnaissons et respectons la diversité culturelle des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, diversité qui enrichit notre ville.

Bienvenue

La Ville d'Ottawa compte remplacer la conduite d'égout unitaire et la conduite d'eau principale de la rue MacLaren (de l'avenue Bronson jusqu'à la rue Kent) et de la rue Lyon (de la rue Somerset jusqu'à la rue Florence). Les deux rues feront l'objet d'une réfection complète avec un nouveau revêtement d'asphalte et de nouveaux trottoirs en béton.

Les travaux devraient commencer à l'été 2023.

Le but de cette séance d'information publique en ligne est d'informer les résidents sur le projet et les travaux à venir.

Calendrier proposé (sous réserve de l'obtention du financement)

- **Appel d'offres** : printemps 2023
- **Début des travaux** : été 2023
- **Fin des travaux** : automne 2025

Aperçu du projet

Les travaux proposés comprennent :

sur la rue MacLaren (de l'avenue Bronson jusqu'à la rue Kent) :

- remplacement de la conduite d'égout unitaire;
- remplacement de la conduite d'eau principale;
- remplacement des conduites de branchement d'eau et d'égout jusqu'aux limites des propriétés;
- réfection complète de l'infrastructure routière, y compris l'installation de nouveaux trottoirs et de nouvelles bordures en béton;
- rétrécissement de la chaussée à 6,5 mètres;

sur la rue Lyon (de la rue Somerset jusqu'à la rue Florence) :

- remplacement de la conduite d'égout unitaire;
- remplacement de la conduite d'eau principale;
- remplacement des conduites de branchement d'eau et d'égout jusqu'aux limites des propriétés;
- réfection complète de l'infrastructure routière, y compris l'aménagement de voies cyclables et l'installation de nouveaux trottoirs et de nouvelles bordures en béton.

Mesures de modération de la circulation

Les mesures de modération de la circulation suivantes sont proposées :

sur la rue MacLaren (de l'avenue Bronson jusqu'à la rue Kent) :

- rétrécissement de la largeur de la chaussée à 6,5 mètres;
- remise en état des dos d'âne actuels;
- remise en état de la bordure à la hauteur de l'avenue Bronson;
- aménagement de nouveaux passages surélevés pour piétons :
 - du côté est de l'avenue Bronson;
 - du côté ouest de la rue Lyon;
 - du côté ouest de la rue Kent;
- intersections surélevées à la hauteur de la rue Percy et de la rue Bay;
- aménagement de nouvelles avancées de trottoir aux endroits suivants :
 - angle nord-est de l'avenue Bronson, avec rétrécissement de la rue MacLaren uniquement (remise en état);
 - angle nord-est de la rue Percy, rétrécissement des deux rues;
 - à mi-pâté entre l'avenue Bronson et la rue Percy;
 - à mi-pâté entre la rue Percy et la rue Bay;
 - à mi-pâté entre la rue Bay et la rue Lyon;
- maintien des restrictions de stationnement du côté nord de la chaussée et interdiction d'arrêt du côté sud et en face de toutes les avancées de trottoir;

sur la rue de Lyon (de la rue Somerset jusqu'à la rue Florence) :

- aménagement de nouveaux passages surélevés pour piétons du côté ouest de la rue MacLaren et de la rue James;

Gestion de la circulation pendant les travaux

- Pendant toute la durée des travaux, des sections des rues MacLaren et Lyon seront temporairement mises en double sens. Ces transformations sont requises pour permettre l'accès aux résidences situées dans la zone couverte par le chantier.
- Des fermetures de rues avec accès pour la circulation locale seront nécessaires pendant les travaux.
- Tous les itinéraires de déviation seront signalisés et des panneaux indiquent les fermetures de rue et d'intersection ainsi que les déviations correspondantes seront installés.
- Les fermetures de rue complètes seront limitées à deux pâtés de maisons à la fois afin de limiter les répercussions des travaux sur la circulation locale.
- Les piétons, les cyclistes, les automobilistes qui habitent dans le secteur et les véhicules de transport en commun pourront cependant circuler sur le chantier tout au long des travaux.

Accès pour les piétons et les cyclistes

- L'accès des piétons sera maintenu en permanence pendant les travaux.
- L'accès des cyclistes aux résidences et aux entreprises situées dans les limites du projet sera maintenu pendant toute la durée des travaux, mais une déviation sera proposée aux cyclistes pour leur éviter de traverser le chantier.

Répercussions des travaux

- La Ville d'Ottawa accorde une grande importance à l'accessibilité. C'est pourquoi elle mettra tout en œuvre pour faciliter l'accès aux zones touchées par le chantier et aux secteurs avoisinants. L'accès des piétons aux résidences et aux entreprises sera maintenu en tout temps. N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de projet si vous avez besoin de mesures d'adaptation en raison des travaux.
- L'accès aux entrées de cours devra être restreint temporairement le temps de l'installation de la conduite d'eau principale ainsi que du réasphaltage de la chaussée et de l'aménagement des trottoirs. Les résidents dont les entrées de cour seront bloquées se verront offrir des laissez-passer de stationnement sur rue.
- Afin de permettre l'exécution des travaux dans les délais impartis, le stationnement sur rue pourrait être interdit pendant les travaux. Des panneaux indicateurs seront installés 24 heures à l'avance aux endroits où il sera interdit de stationner.
- Les travaux associés à ce projet généreront du bruit. Le Règlement sur le bruit de la Ville d'Ottawa (2017-255) autorise les activités de construction en semaine entre 7 h et 22 h. Le samedi, les travaux sont autorisés entre 7 h et 22 h, tandis que le dimanche, les jours fériés et les jours de fête, ils le sont entre 9 h et 22 h.
- Dans de nombreux cas, il y aura peu ou pas de travaux réalisés sur des propriétés privées. Les travaux qui auront lieu près de la limite des propriétés consisteront à remplacer les conduites de branchement d'eau et d'égout et à effectuer des travaux mineurs de nivellement et d'aménagement paysager pour faire la liaison avec les cours avant adjacentes. Si des travaux sont nécessaires sur une propriété privée, le propriétaire en sera informé à l'avance.

Conduites de branchement d'eau en plomb

- Des conduites de branchement en plomb devraient être présentes sur les rues MacLaren et Lyon en raison de l'âge des conduites d'eau principales.
- La Ville remplacera les conduites de branchement aux services d'eau jusqu'à la limite des propriétés. Le remplacement des conduites de branchement en plomb entre la résidence et la limite de la propriété relève de la responsabilité du propriétaire.
- Pendant les travaux, les propriétaires seront informés si leur conduite de branchement est en plomb. Ils pourront alors prendre des dispositions pour que leur section de la conduite de branchement soit remplacée après l'achèvement des travaux sur les rues MacLaren et Lyon.
- Pour en savoir plus sur les conduites de branchement en plomb ainsi que sur les options offertes aux propriétaires, veuillez consulter la page Web du [Programme de remplacement des conduites de branchement en plomb](#).

Arbres matures

Nous consacrons tous les efforts nécessaires pour préserver les arbres matures dans la zone couverte par le chantier, notamment :

- par des rétrécissements localisés des trottoirs lorsqu'un arbre se trouve à proximité immédiate;
- par le recours à des méthodes sans excavation pour réaliser le raccordement aux conduites d'eau principale et d'égout;
- par l'exécution d'un élagage minimal.

Examen de la conformité au zonage et aux règlements

- Dans le cadre du projet, la Ville procède à un examen des propriétés situées dans les limites du chantier afin de s'assurer qu'elles sont conformes au zonage et aux autres règlements pertinents, en particulier en ce qui concerne le stationnement non autorisé.
- Il se peut que vous receviez une lettre de la Ville mentionnant que votre propriété comporte une entrée ou un stationnement qui n'est pas conforme au Règlement de zonage municipal et expliquant comment il faudra modifier votre accès à la voie publique.

Prochaines étapes — Études techniques et travaux

- Les propriétaires de résidences situées dans les limites du projet seront informés lorsque les travaux seront sur le point de commencer.
- Les résidents recevront les coordonnées de l'administrateur du contrat qui pourra les aider pendant les travaux.

Merci!

Nous vous remercions de votre participation. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires par courriel à maclarenlyon@ottawa.ca d'ici le **18 avril 2023**.

Toutes les informations et tous les commentaires reçus seront conservés dans nos dossiers aux fins de consultation pendant les études techniques et pourront être inclus dans la documentation technique. À l'exception des renseignements personnels, tous les commentaires reçus feront partie du domaine public.

Carolyn Newcombe, ing.

Ingénieure principale en infrastructures

Services d'infrastructure et d'eau

100, promenade Constellation, 6^e étage Ouest, Ottawa (Ontario) K2G 6J8

Tél. : 613-580-2424, poste 28230

Courriel : carolyn.newcombe@ottawa.ca

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande, à l'adresse www.ottawa.ca/formataccessible.

Restez informé!

Les canaux de communication suivants serviront à tenir les résidents informés et à jour sur le projet tout au long des travaux.

Page Web du projet

ottawa.ca/ruesmaclarenlyon

Adresse de courriel du projet

maclarenlyon@ottawa.ca

Abonnement au bulletin électronique

ottawa.ca/cyberabonnement